



Daniel DREUX  
Directeur des Relations Sociales  
Eurodisney SCA - BP 100  
77777 Marne la Vallée Cedex 4

Chessy, le vendredi 24 juin 2005  
Lettre transmise par courriel

Objet: Effet sur l'emploi de nos hôtes de sécurité de la loi dite de sécurité quotidienne (18 mars 2003)

Monsieur,

Depuis quelques mois nous avons connaissance de plusieurs licenciements souvent non justifiés d'hôtes de sécurité de notre entreprise, suite à la perte de leur agrément préfectoral.

En effet, cette loi dite aussi «Sarkosy» permet désormais à l'entreprise sur injonction de la Préfecture de prononcer un licenciement sans autre motif que les seules informations parfois mineures, contenues dans un fichier appelé STIC (Système de Traitement des Infractions Constatées).

Rappelons qu'auparavant, un tel licenciement ne pouvait intervenir que lors d'une condamnation devenue définitive, dûment inscrite sur l'un des volets du Casier judiciaire.

Mais désormais tout citoyen mis en cause de près ou de loin dans une affaire de justice, qu'il soit auteur, suspect, victime ou témoin est inscrit dans le STIC, et ce pour une durée de 20 ans !

Dès lors nous considérons que cette loi constitue une véritable menace pour l'emploi et installe une épée de Damoclès au dessus de la tête des hôtes de sécurité de l'entreprise.

Pour ce faire nous vous demandons de bien vouloir engagé une négociation ayant pour but de conclure un accord collectif d'entreprise qui aurait deux objectifs, voire alternatives :

1. La mutation sur un autre poste de travail de l'entreprise, en cas de perte d'habilitation préfectorale. Le licenciement n'intervenant qu'en cas de refus de la proposition faite au salarié concerné
2. L'institution d'une priorité de réembauchage après licenciement, pour les salariés qui se sont vu retirer puis restituer leur habilitation préfectorale. La société SECURITAS a conclu avec les partenaire sociaux un accord de ce type. Nous le tenons à votre disposition

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Pierre BROSSARD  
Délégué syndical

CC : Organisations syndicales Eurodisney

### **Confédération Française Démocratique du Travail**

Section Syndicale Eurodisney SAS, Associés SCA, SCA, ED Spectacles  
Boîte Postale 100. Bâtiment Brother Bear  
77 777 MARNE LA VALLEE CEDEX 04  
Tél. : 01 64 74 48 57 - 01 60 43 61 28 Fax : 01 64 74 48 76  
[www.cfdt-disney.org](http://www.cfdt-disney.org) e mail: [section-syndicale@cfdt-disney.org](mailto:section-syndicale@cfdt-disney.org)